



COMMUNIQUÉ

Lors de la séance publique de la nuit dernière à l'Assemblée nationale, nous avons débattu de la proposition de loi sur le régime d'asile européen, émanant du groupe «Agir, UDI, Constructifs»

Je suis intervenue dans le cadre de ce débat afin d'insister sur quelques fondamentaux :

- **Mon opposition au placement en rétention du demandeur d'asile pendant l'instruction** de sa demande
- **La nécessité d'améliorer le traitement des demandes d'asile et d'en réduire le temps d'instruction**
- **La réforme souhaitable du règlement européen dit « Dublin III »**, qui encadre la procédure de détermination de l'Etat européen responsable de la demande d'asile d'un demandeur
- **Mon souhait d'une unification des pratiques au niveau européen**

Extrait de mon intervention : "Plutôt qu'anticiper la possibilité de placement en rétention, ne devrions-nous pas réduire la durée de l'instruction des demandes ? **Des moyens financiers et humains sont nécessaires pour atteindre cet objectif, les moyens supplémentaires prévus au PLF 2018 vont dans le bon sens**"

Au regard des efforts fournis par de nombreux pays pour accueillir les réfugiés, notamment l'Italie et la Grèce, j'ai interrogé le gouvernement sur la mobilisation française à ce sujet : Faisons-nous assez ? **Je suis convaincue que nous devons prendre notre part et accueillir dignement les réfugiés sur notre sol.**

Les éléments de réponse, les échanges et la philosophie même du texte ne m'ont pas permis d'adhérer à cette proposition de loi. **C'est pourquoi j'ai décidé de voter contre ce texte malgré l'avis positif du Ministre de l'Intérieur.**

Contact Presse :Hélène Bieri
06 83 00 48 30 helene.bieri@clb-an.fr

Stella Dupont